

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 01314

Numéro SIREN : 835 200 999

Nom ou dénomination : 5TOUCHES

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2023 sous le numéro de dépôt 3891



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

**Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2023006771**

Dépôt n° : 2023/3891

Le: 03 février 2023

2023 O 6771

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

ADMINISTRATION PROVISoire :

SAS 5 TOUCHES

DESIGNATION :

11/07/2022

ADMINISTRATEUR PROVISoire :

Selarl BCM, prise en la personne de Jean-Baptiste ALBERTINI

REFERENCE DU GREFFE

2022

N° DOSSIER : 35093

BCM

Administrateurs Judiciaires Associés

REÇU

25 JAN. 2023

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

**REQUÊTE AUX FINS DE PROROGATION DE LA MISSION DE
L'ADMINISTRATEUR PROVISoire**

A l'attention de Madame Françoise LARGET, agissant par délégation de Monsieur jacques
FINESCHI, Président du tribunal.

Monsieur le Président,

La Selarl BCM, prise en la personne de Maître Jean-Baptiste ALBERTINI, Administrateur Judiciaire, demeurant 35-37, Avenue Sainte-Foy - 92200 Neuilly-sur-Seine

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Par ordonnance en date du 11 juillet 2022, vous avez bien voulu me désigner, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 11 janvier 2023, en qualité d'Administrateur Provisoire de la SAS 5 TOUCHES située 3 Square du Capitaine Claude Bar - 92200 Neuilly-sur-Seine, avec pour mission de :

- Se faire remettre l'ensemble des documents et des archives, dans le délai d'un mois à compter de la notification de l'ordonnance
- Généralement, passer tous actes poursuivant l'objet social.

Ma désignation fait suite à la demande de Monsieur Natalio SIMIONATO, Directeur général de la société, actionnaire à hauteur de 40% et époux de Madame Nathalie MOELLHAUSEN, elle-même Présidente de la société et actionnaire à hauteur de 60%. Une procédure de divorce est actuellement pendante à leur égard.

Dès ma désignation, j'ai procédé :

- Aux formalités de publicité de mon mandat afin que celui-ci apparaisse sur l'extrait K-bis de la société 5 TOUCHES et soit opposable aux tiers (cf. **annexe 1**);
- À l'information des banques SOCIETE GENERALE et QONTO de ma désignation en qualité d'Administrateur provisoire afin d'accéder aux comptes bancaires ouverts au nom de la société dans leurs livres, ainsi qu'aux relevés bancaires attachés (cf. **annexe 2**) ;
- À l'information de Madame Nathalie MOELLHAUSEN, par l'intermédiaire de son expert-comptable, afin d'obtenir tous les éléments nécessaires au bon déroulement de ma mission en conformité avec votre ordonnance (cf. **annexe 3**) ;
- À l'information des principaux créanciers : bailleur, URSSAF, SIE. Ces derniers m'ont répondu qu'ils ne détenaient aucune dette à l'égard de la société (cf. **annexe 4**).

Dans le prolongement de cette première prise de contact avec ces différents intervenants, j'ai obtenu les principales données comptables de la société : notamment les comptes 2019 à 2021 ; ainsi que les principaux éléments juridiques : statuts, procès-verbaux d'approbation des comptes des exercices 2020 et 2021, pacte d'actionnaires, attestation du bailleur sur l'adresse du siège social.

Il apparaît de l'audit que j'ai effectué ainsi que de la réunion qui s'est tenue sous mon égide avec Monsieur Natalio SIMIONATO et son conseil les 20 juillet et 14 septembre 2022, et avec Madame Nathalie MOELLHAUSEN le 22 septembre 2022 que :

- La société n'a plus aucune activité depuis septembre 2021 et n'emploie aucun salarié ;

- L'administration provisoire et le contentieux né de la gestion de la société cristallisaient les différends existants entre les époux au titre de la procédure de divorce fortement contentieuse ;
- Madame Nathalie MOELLHAUSEN et Monsieur Natalio SIMIONATO ont respectivement des griefs à faire valoir,

La première souhaitant :

- o Récupérer la somme apportée à la société à titre personnel à hauteur de 250 000 € au cours de l'exercice 2019;
- o Récupérer la direction de la société et le capital détenu par Monsieur Natalio SIMIONATO à hauteur de 40% afin de devenir actionnaire unique de la société 5 TOUCHES.

Et le second souhaitant :

- o Recevoir les sommes dues au titre de ses fonctions de Directeur général depuis septembre 2021 conformément au pacte d'actionnaires (308 €/mois) et au titre de sa rémunération pour une prestation réalisée au 1^{er} semestre 2021 et estimée à 14 k€;
- o Obtenir des informations sur la gestion de la société et principalement sur le virement effectué le 6 septembre 2021 par Madame Nathalie MOELLHAUSEN de la SOCIETE GENERALE sur le compte nouvellement ouvert à la banque QONTO, pour un montant de 110 k€.

J'ai organisé une réunion en présence de l'ensemble des participants ou, à tout le moins leur conseil, le 8 novembre 2022 au cours de laquelle il a été convenu que :

- Il serait procédé à la cession de l'intégralité des titres de Monsieur Natalio SIMIONATO à Madame Nathalie MOELLHAUSEN, moyennant des conditions à déterminer en fonction de l'arrêté comptable établi à septembre 2021 ;
- Concernant les fonds apportés par Madame Nathalie MOELLHAUSEN, ceux-ci ayant été comptablement affecté en « Libéralité / produit exceptionnel » de sorte qu'ils ne constituent pas un compte-courant remboursable;
- Concernant le transfert du compte bancaire ouvert à la SOCIETE GENERALE à celui ouvert sur le compte QONTO au nom de 5 TOUCHES, le solde était de 85,5 k€ au 31 juillet 2022. Ces fonds ont été transférés sur mon compte CDC afin d'éviter tout nouveau débit le temps des négociations.

Après avoir rapproché les parties, j'ai laissé le soin aux conseils respectifs de déterminer les modalités de sortie.

In fine, j'ai tenu le 15 décembre 2022 une assemblée générale extraordinaire à mon étude, en présence des époux, afin de :

- Procéder à la cession de l'intégralité des titres de Monsieur Natalio SIMIONATO à Madame Nathalie MOELLHAUSEN moyennant un prix de cession d'1 euro symbolique;
- Donner quitus au Directeur général démissionnaire, Monsieur Natalio SIMIONATO, au titre de ses fonctions;
- Me donner quitus et fixer ma rémunération au titre de ma mission d'Administrateur provisoire

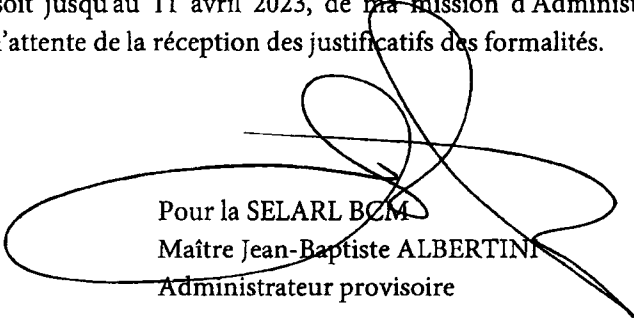
(cf. annexe 5)

Il convient de préciser que les époux ont le même jour que la tenue de l'assemblée, procédé à la signature des papiers du divorce, actant définitivement de leur séparation.

A date, et malgré mes relances, je n'ai pas encore obtenu copie du justificatif des formalités qui doivent être opérées auprès du greffe s'agissant de la modification de la direction et du SIE s'agissant de l'acte de cession de titres (cf. annexe 6).

C'EST POURQUOI l'exposante sollicite, Monsieur le Président, que vous vouliez bien proroger pour une durée de 3 mois supplémentaire, soit jusqu'au 11 avril 2023, de ma mission d'Administrateur Provisoire de la SAS 5 TOUCHES, dans l'attente de la réception des justificatifs des formalités.

Neuilly-sur-Seine, le 16 janvier 2023,

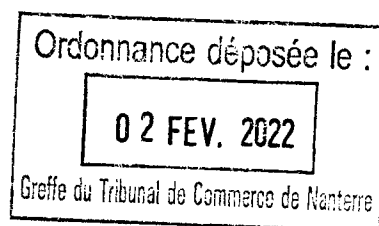


Pour la SELARL BCM
Maître Jean-Baptiste ALBERTINI
Administrateur provisoire

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT

2023 / 3891



Requête n° 2023006771

Affaire : SELARL BCM mission conduite par Me Jean-Baptiste ALBERTINI / SAS STOUCHES

ORDONNANCE

Nous, **A. ROUSSELIN**, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Prorogeons jusqu'au 11 avril 2023 la mission confiée à SELARL BCM mission conduite par Me Jean-Baptiste ALBERTINI désignée en qualité d'administrateur provisoire de la société :

SAS STOUCHES
3 Square Du Capitaine Claude Bar
92200 Neuilly-sur-Seine
RCS NANTERRE : 835 200 999

Ordonnons, à la diligence de l'administrateur provisoire, la mention au registre du commerce et des sociétés de la présente décision,

Disons que la présente décision sera déposée en annexe du registre du commerce et des sociétés par le greffe.

Fait à Nanterre, le 2 février 2023

Le greffier,
A-Marie Carluet

Le juge délégué,



EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2023O06771
Nom du dossier	SELARL BCM mission conduite par Me Jean-Baptiste ALBERTINI / SAS 5TOUCHES
Délivrée le	03/02/2023

Sixième et dernière page.